

# Wimille : la vidéo-surveillance à la Colonne, c'est comme si c'était fait

On ne peut pas dire que le maire de Wimille soit particulièrement fan de la vidéo-surveillance. Il a néanmoins cédé aux attentes des habitants du quartier de la Colonne qui, avant les municipales, ont réclamé une caméra.

La Voix du Nord | Publié le 16/02/2015



Antoine Logié parle de « **test** » quand il évoque l'installation prochaine d'un système de vidéo-protection dans sa commune.

**C'est peu dire qu'il y est allé à reculons** dans la mise en place de ce dispositif, contrairement à d'autres élus de l'agglomération, parfois du même bord politique que lui mais beaucoup plus décomplexés sur la question.

Avant les élections municipales, le sujet était arrivé dans la campagne à la faveur de **plusieurs actes de délinquance** relevés par les habitants du quartier de la Colonne. Lassés de ce climat tendu, les riverains avaient fini par réclamer haut et fort l'installation d'une caméra.

## Rue Victor-Hugo

La mairie a pris son temps, consulté divers opérateurs. Des élus sont même allés **prendre la température dans d'autres communes** du Boulonnais bien rodées à ce genre de pratique.

Finalement, il a été décidé **qu'une caméra serait installée dans la rue Victor-Hugo**. En faisant part de cette décision aux conseillers municipaux mercredi, le maire a rappelé les bonnes pratiques en la matière : « *Il ne peut y avoir de visionnage systématique des images, il faut qu'il y ait un fait que le justifie. Seule une personne assermentée peut lire les images de l'enregistreur.* »

Pour la ville, la vidéo-protection représente une facture de 6 000 € hors taxes. **Une subvention est d'ores et déjà demandée à l'État** qui peut financer ce type d'opérations à hauteur de 40 % quand elles concernent des lieux publics.